

Communautés de communes Cœur de France

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

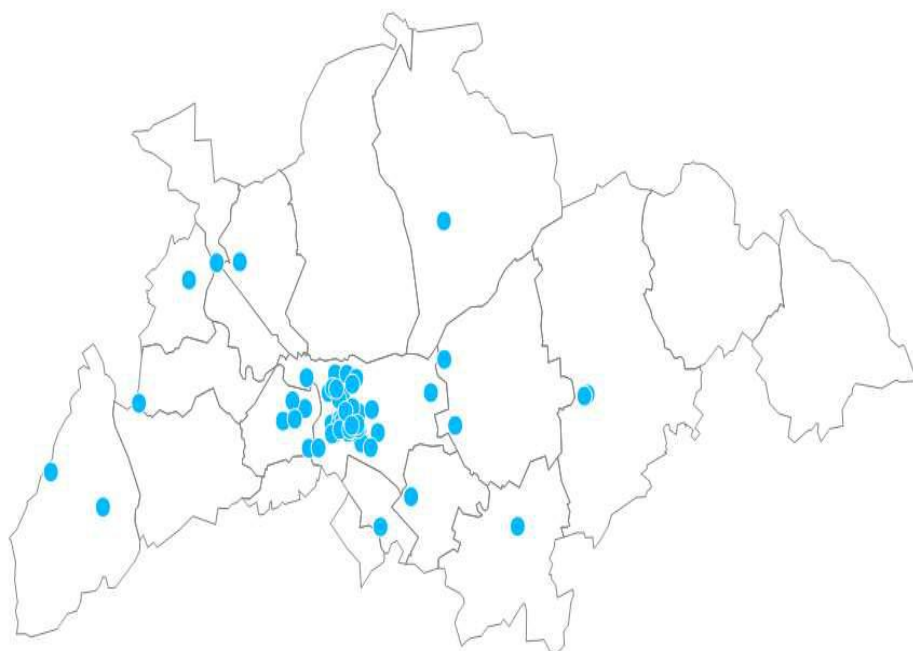
L'ESS est particulièrement dynamique sur le territoire de Cœur de France.

Cette économie représente **8,56% des entreprises** qui emploient **13,42% des salariés*** de votre Communauté de communes.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont* :

- **L'action sociale**, avec 19 établissements employant 566 salariés ;
- **Les arts et spectacles, sports & loisirs**, avec 13 établissements employant 30 salariés ;
- **Les activités financières et d'assurance**, avec 9 établissements employant 54 salariés ;
- **Les secteurs des services divers**, avec 8 établissements employant 75 salariés.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Cœur de France	769	13,42%	57	8,56%
Cher	9 580	10,79%	1 018	10,00%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9 258	11,10%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

Contact :

j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org